

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2023-2024

Programmes de niveau universitaire

Baccalauréat appliqué en gestion de l'accueil et de l'hôtellerie (BAG.AH) Baccalauréat en gestion du tourisme et de l'hôtellerie ITHQ-ESG UQAM (BGTH)

	Automne 2023		HIVER 2024		ÉтÉ 2024	
	BAG.AH	BGTH ¹	BAG.AH	BGTH ¹	BAG.AH	BGTH ¹
Journée AGEE VIE ÉTUDIANTE	25 août	25 août				
DÉBUT DE LA SESSION	5 sept. ² 25 sept. ³	5 sept.	8 janv.	8 janv.	29 avril	29 avril
SEMAINE DE LECTURE, DE RELÂCHE OU DE JOURNÉES PÉDAGOGIQUES			26 fév. au 3 mars	26 fév. au 3 mars		
Remise de diplômes ITHQ	13 nov.		nov.		nov.	
Période de réinscription	16 au 30 avr.	13 fév. au 18 sept.	1 ^{er} au 15 oct.	2 oct. au 19 janv.	11 au 25 fév.	5 fév. au 3 mai
Dernier jour pour acquitter les frais de réinscription sans pénalité	30 avr.		15 oct.		25 fév.	
Période d'inscription des nouveaux étudiants	15 au 30 mai	20 fév. au 18 sept.	1 ^{er} au 15 déc.	10 oct. au 19 janv.		19 fév. au 3 mai
Dernier jour pour acquitter les frais d'inscription sans pénalité	30 mai		15 déc.			
Dernier jour pour acquitter les droits de scolarité	15 août	22 sep. (1 ^{er} versement) 13 oct. (2 ^e versement)	3 janv.	26 janv. (1 ^{er} versement) 23 fév. (2 ^e versement)	15 avr.	31 mai
PÉRIODE D'ABANDON DE COURS AVEC FACTURATION SANS MENTION D'ÉCHEC	< 60% des heures de cours suivis	19 sept. au 8 nov.	< 60% des heures de cours suivis	20 janv. au 11 mars	< 60% des heures de cours suivis	4 mai au 4 juillet (période régulière)
Assurances collectives pour les associations étudiantes ⁴	21 août au 25 sep.	19 sept. au 18 oct.	29 jan. au 26 fév.	20 janv. au 19 fév.		
Congés	4 sept. 9 oct.	4 sept. 9 oct.	29 mars 1 ^{er} avr.	29 mars 1 ^{er} avr.	20 mai 24 juin 1 ^{er} juil.	20 mai 24 juin 1 ^{er} juil.
FIN DE LA SESSION	20 déc.	20 déc.	26 avr.	26 avr.	20 sept.	9 août (période régulière)

¹ En cas de disparité avec le calendrier publié par l'UQAM, ce dernier prévaut

² Date de début des cours intensifs et des cours de formation manquante à distance

³ Date de début de tous les autres cours du programme

⁴ Consultez l'adresse suivante <u>www.aseq.ca</u> pour connaître les spécificités de l'assurance